

Réouverture des sites universitaires de Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** les dispositions des articles R 712-1 à R 712-8 du code de l'éducation relatives à la sécurité des personnes et des biens dans les enceintes et locaux des universités ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2022,
- Vu** la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** les arrêtés CAB n°2023-1120 portant fermeture administrative des sites universitaires de Guadeloupe ;
- Vu** les bulletins de suivi de vigilance pour la Guadeloupe émis le dimanche 22 octobre 2023 à 12h08 par le Centre Météorologique de Guadeloupe prévoyant la fin d'évènement le dimanche 22 octobre 2023 à 17 heures ;

ARRETE

Article 1 - Ouverture

Les campus de Fouillole, Morne Ferret et du Camp Jacob en Guadeloupe, sont réouverts à tous les usagers et tous les personnels ce lundi 23 octobre 2023 à 06 heures.

Article 2 - Entrée en vigueur

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication et après transmission à Madame la Rectrice de région académique de Guadeloupe.

Article 3 – Dispositions diverses

La directrice générale des services, la vice-présidente du pôle universitaire régional de Guadeloupe, les doyens et les directeurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 22 octobre 2023

Le Président de l'université des Antilles



Pr Michel GEOFFROY